

MAIRIE 07310 ST MARTIN DE VALAMAS

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2016 à 20 heures

Présents : CHAPUS Simon, ADRIEN Eliane, ARGAUD Roland, BEAL André, CHAREYRON Jeanine, GIRARDOT Francis, LUPOVICI Catherine, MARTIN Sylvie, NICOLAS Henri, NICOLAS Marie-Paule, PETITJEAN Cyriaque, ROCHE Isabelle

Procurations : PLANTIER Jean-Luc, ROURE Solange

Absent : DESESTRES Philippe

Invitée : VAZQUEZ Mireille, Comptable du Centre des finances publiques – Trésorerie le Cheylard

Secrétaire de séance : LUPOVICI Catherine

Le compte rendu de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité. Monsieur le Maire passe à l'ordre du jour.

Approbation des comptes administratifs et des comptes de gestion 2015

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Eliane ADRIEN, première adjointe, qui présente à l'assemblée les comptes administratifs 2015, pour les budgets *Transport scolaire, Eau & assainissement* et *Commune* et demande aux membres de se prononcer sur ces comptes administratifs ainsi que l'affectation des résultats correspondants.

Le conseil vote à l'unanimité l'approbation des comptes administratifs 2015 et l'affectation des résultats 2015.

Monsieur le Maire qui s'est retiré n'a pas pris part au vote.

Rappel à l'assemblée qu'un compte de gestion est établi par budget par le Trésorier. Il retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Considérant que les comptes de gestion de l'année 2015 de la Trésorerie concordent avec les comptes administratifs de 2015 de la commune, le conseil municipal, par vote à l'unanimité, approuve les comptes de gestion des budgets *Commune, Transport scolaire* et *Eau/assainissement*.

La commune avait par délibération du 25 septembre 2015 décidé de ne pas dissoudre le CCAS comme la loi l'y autorise, Madame VAZQUEZ rappelle que pour des raisons de simplification administrative et d'économie de fonctionnement, il est fortement recommandé aux communes de supprimer la gestion d'un budget séparé pour le CCAS.

Vote du budget primitif 2016 de la commune

M. le Maire rappelle au conseil que suite au transfert des compétences eau et assainissement à la Communauté de communes Val'Eyrieux au 1^{er} janvier 2016, les résultats du compte administratif du budget *Eau et assainissement* sont affectés au budget primitif 2016 de la commune. Ensuite, compte tenu que le budget *Transport scolaire* est inactif depuis des années

(huit ans), il propose de clôturer ce budget annexe et d'intégrer les résultats du compte administratif *Transport scolaire* au *Budget primitif 2016 Commune*.

Il présente ensuite le budget prévisionnel 2016 de la commune.

- Les prévisions de dépenses générales de fonctionnement sont reconduites et calculées au plus juste. Elles intègrent la réalisation en travaux en régie de projets préparés par les commissions municipales (isolation du bâtiment de la Poste, rénovation de classe à l'Ecole maternelle, barrière de sécurité dans le jardin du Prieuré, accès handicapés des WC du terrain de camping, accès au plan d'eau) ainsi que la réalisation du projet d'un terrain VTT préparé par le Conseil municipal des enfants. L'augmentation des charges de personnel tient compte de l'évolution de carrière des agents ainsi que de l'augmentation du point d'indice de la fonction publique. M. le Maire rappelle la reconduction de la contribution versée au CCAS. En revanche, l'enveloppe des subventions versées aux associations est en diminution, certaines associations étant désormais subventionnées par la Communauté de Communes Val'Eyrieux.

- Les recettes de fonctionnement ont été estimées en tenant compte d'une baisse significative annoncée des dotations de l'Etat et d'une reconduction sans augmentation des taux d'imposition communaux pour les taxes de contributions directes (taxes foncières et taxe d'habitation), à savoir :

| | |
|---|-----------|
| Taux communal de la taxe d'habitation 2016 | : 11,28 % |
| Taux communal de la taxe foncière 2016, sur le bâti | : 18,90 % |
| Taux communal de la taxe foncière 2016, sur le non bâti | : 79,21 % |

- Les dépenses d'investissement en 2016 incluront, outre les travaux habituels de voirie et d'aménagements divers, une signalétique à caractère touristique et l'adressage, l'installation d'un chauffe eau solaire au terrain de camping, l'aménagement du Cadet, le renouvellement des ordinateurs de l'Ecole primaire, l'acquisition des terrains et du bâtiment DUCROS et des travaux d'aménagement dans le bâtiment, la mise en place d'un panneau d'information électronique.

- Les recettes d'investissement sont constituées par les subventions accordées suite aux différents dossiers d'aide déposés pour certaines opérations. Un emprunt de 100 000,00 euros, inférieur au montant compatible avec le taux d'endettement de la commune, sera effectué pour le financement des travaux.

M. Le Maire demande l'approbation du budget primitif 2016 *Commune* pour les montants suivants :

- Fonctionnement : 1 285 694,60 €
- Investissement : 675 139,16 €

Le conseil vote à l'unanimité, moins deux abstentions, le budget primitif 2016 *Commune*.

Questions diverses : projet de redynamisation et développement du centre bourg de la commune

M. le Maire donne la parole à Mme Sylvie Martin pour présenter la réflexion effectuée à l'occasion de l'Appel à projets subventionnés dans le cadre de la dotation pour le soutien à l'investissement public local, et plus particulièrement l'enveloppe dédiée au soutien et au développement des bourgs-centre. La réflexion en cours porte sur la redynamisation de la place par l'aménagement d'un support d'activité centrée sur le bâtiment du Prieuré et son environnement, l'aménagement de la Place pour mieux accueillir la foire et le marché ainsi que l'embellissement de la Place. La commune a manifesté officiellement son intérêt pour le dépôt

d'un tel projet mais compte tenu des délais très courts, le dossier ne pourra être finalisé pour cet appel. Le montage du dossier continue cependant afin de disposer d'un projet finalisé pour rechercher activement des aides pour ces opérations qui ne peuvent être effectuées sur les seules ressources de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.